

# **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2006**

## **FINANCES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater :
  - les subventions de fonctionnement votées pour l'année 2006, avant l'adoption du budget primitif prévue à la fin mars 2006.
  - les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- approuve la facturation aux familles de toute inscription au Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) non annulée au moins 48 heures à l'avance, sauf cas de force majeure sur présentation d'un justificatif.

## **COMPLEXE SPORTIF**

Autorisation est donnée au Maire pour :

- déposer une demande de permis de construire pour le projet d'aménagement d'un complexe sportif,
- signer l'arrêté du permis de construire et toute pièce nécessaire à l'instruction de cette demande.

## **CYBERCOMMUNE**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer le dossier de candidature pour l'appel à projet régional, par l'intermédiaire du Pays Trégor-Goëlo, pour que le centre Cybercommune de Trébeurden soit retenue au titre d'un Centre de Ressources.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Concernant la "Journée solidarité", le Conseil Municipal fixe à 1568 heures la durée annuelle de service de la commune

et approuve la fermeture des services le lundi de Pentecôte. Celle-ci sera compensée par la suppression d'un jour de RTT en hiver.

## **MOUILLAGES GROUPES**

En premier lieu, le Conseil Municipal :

- approuve la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'étude préalable aux mouillages groupés de Toëno et Trozoul.
- autorise le Maire à signer le marché de prestations intellectuelles correspondant, pour un montant de 1 991,25 € HT (soit 2 381,54 € TTC). Celui-ci sera inscrit au budget du port de plaisance de l'année 2006.

En second lieu, le Conseil Municipal:

- approuve le rapport final de l'étude réalisée par le cabinet IN VIVO, relative à l'aménagement de zones de mouillages à Pors Termen et au Toëno,
- sollicite l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime dans le cadre de la demande de renouvellement d'une zone de 47 mouillages à Pors Termen, ainsi que dans le cadre de la création d'une zone de 50 mouillages fermes et 30 optionnels au Toëno.

## **ECOLE PRIMAIRE**

Le Conseil Municipal :

- approuve la création d'une commission pour entreprendre une réflexion sur l'aménagement des locaux scolaires,
- fixe la composition du groupe de travail comme suit :
  - Les membres de la Caisse des écoles

- 6 membres du Conseil Municipal
  - Le Directeur de l'école primaire et un enseignant
  - La Directrice de l'école maternelle et un enseignant
  - 2 représentants de parents de chaque conseil d'école
- Le Maire précise que cette réflexion devra intégrer les espaces communaux du secteur (parking ERCOR, skate parc, actuel terrain de football).

## **URBANISME**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une déclaration de travaux :

- pour l'installation d'une clôture rigide sur les parcelles communales cadastrées AI 75 et AI 366, situées chemin du vieux puits (maison du gardien de la Maison des Associations).
- pour l'installation d'une clôture rigide avec un portail sur les parcelles communales cadastrées AK 123, AK 397 et AK 399 situées rue de Traou Meur (école de voile et parc à bateaux).

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Madame Salaün informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées pour entreprendre des travaux de consolidation des falaises de Pors Mabo. Selon le service maritime venu sur le terrain en Février dernier, la réglementation en vigueur y interdirait tout aménagement. La commune attend maintenant une réponse officielle qu'elle espère plus conciliante.
- Le Maire donne lecture de la lettre du Conservatoire du Littoral proposant une visite sur l'île Milliau le 1<sup>er</sup> avril 2006.